

Objet : convention de partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 sur la mise en place d'un dispositif de Suivi et d'Evaluation

La première Vice-présidente rappelle que, dans le contenu de la Charte, la dimension évaluative de la conduite de l'action du Parc est prise en compte, à la fois pour répondre aux prescriptions des partenaires institutionnels et financiers et aussi pour se doter d'instruments de pilotage et d'aide à la décision.

Le suivi et l'évaluation en continu de la Charte du Parc, doivent répondre à plusieurs exigences :

- Piloter et organiser la mise en œuvre de la Charte pendant 12 ans avec des points d'étapes annuels et pluriannuels ;
- Apporter un regard transversal à la mise en œuvre et la mise en perspective des projets du Parc au regard de la Charte ;
- Permettre des approches thématiques ;
- Donner de la lisibilité à l'action du Parc ;
- Cartographier et spatialiser les projets et les territoires concernés ;
- Articuler et mettre en cohérence les actions du Parc ;
- Faciliter le travail de révision de la Charte.

Dans un premier temps, le SMBP a mobilisé les services d'un étudiant du « Master Aménagement et développement rural (ADR) » de l'Université Lyon 2 pour engager une première réflexion sur ces questions.

Le SMBP souhaite maintenant formaliser les préconisations avancées et modéliser la mise en place d'un «Dispositif de Suivi et d'Evaluation» spécifique à notre Charte et, en s'appuyant ces bases, proposer l'organisation et la valorisation de "la mémoire " du travail du Parc et des actions conduites sur son territoire.

Ce nouveau travail portera sur la définition d'un dispositif opérationnel pour le suivi et l'évaluation de la Charte et en particulier du 1° contrat de Parc. Il prendra appui sur les expertises précédemment réalisées et sur les dispositifs actuellement mis en place par le Syndicat Mixte (tableaux de bord, ...).

Il s'inscrit comme démarche appliquée dans le cadre de la formation dispensée au M2 ADR sur l'évaluation des politiques publiques et des projets de développement territoriaux, en lien avec d'autres disciplines (cartographie, statistiques) et interventions (gestion de projet, valorisation audio-visuelle, ...) Des «ateliers » seront organisés en salle sur la période d'octobre 2011 à mars 2012 pour traiter les différents aspects prévus et mobiliseront l'ensemble de la promotion du Master (une vingtaine d'étudiants venant d'origines universitaires différentes).

Cette intervention est formalisée par une convention signée entre l'Université Lyon 2 (pour la Faculté GHHAT et le Master 2 pro « Aménagement et développement rural ») et le Syndicat Mixte de Préfiguration du Pnr des Baronnie Provençales.

- Elle donne lieu à une rémunération forfaitaire de 3.000 € versée à l'Université Lyon 2 / M2 ADR, au titre de la formation.
- Les frais de déplacement sur site occasionnés par la présente intervention et effectués à la demande du Syndicat Mixte seront à sa charge. Ces déplacements seront précisés par lettre de commande du Syndicat Mixte. Les frais de rephotographie de l'étude seront également pris en charge par le commanditaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** : la proposition du Président
- **Décide** :
- **Habilite** : le Président à signer tout document relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU